



RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

N° 4, 10 mai 2021

Les pesticides et biopesticides homologués en pépinières ornementales

Les tableaux N° 1 et N° 2 regroupent les pesticides et biopesticides homologués dans les cultures ornementales en pépinières. Le [tableau N° 1](#) (hyperlien) présente les fongicides et le [tableau N° 2](#) (hyperlien) présente les insecticides, les acaricides et les molluscicides. On y retrouve la liste des principaux ennemis contrôlés par ces produits et qui sont rencontrés en pépinières au Québec.

Nouveaux produits

Les pesticides suivants ont été homologués, ou ont obtenu de nouveaux usages en pépinières ornementales durant l'année 2020 ou au début de 2021 :

Fongicides

- **ROOTSHIELD PLUS G** (*Trichoderma harzianum* Rifai et *Trichoderma virens*) : Homologué pour l'utilisation au sol contre *Fusarium*, *Phytophthora*, *Pythium* et *Rhizoctonia*.
- **SUFFOIL-X** (huile minérale) : Nouvel usage contre l'oïdium sur le lilas, en plus de l'emploi insecticide qui figurait déjà à l'étiquette.

Insecticides

- **AVID 1.9 % EC** (abamectine) : Nouvel usage contre les mineuses dans les plantes ornementales cultivées à l'extérieur et le psylle du buis, en plus de l'emploi sur les plantes ornementales de serre qui figurait déjà à l'étiquette.
- **DYNO-MITE SC** (pyridabène) : Homologué contre le tétranyque rouge du pommier, le tétranyque à deux points, l'ériophyide du pommier et l'acariose du poirier.
- **NEALTA** (cyflumétofène) : Nouvel usage contre le tétranyque rouge du pommier, le tétranyque à deux points, le tétranyque de McDaniel dans les plantes ornementales cultivées à l'extérieur, en plus de l'emploi contre le tétranyque de l'épinette dans les conifères qui figurait déjà à l'étiquette.

Comment consulter ces tableaux?

Le [tableau 1 \(hyperlien\)](#) présente les fongicides, tandis que le [tableau 2 \(hyperlien\)](#) présente les insecticides (incluant les acaricides et les molluscicides) homologués dans les cultures de pépinières ornementales.

Chaque ligne des tableaux permet de consulter les caractéristiques d'un produit commercial.

Cultures

- Certaines étiquettes énumèrent des espèces ornementales spécifiques sur lesquelles on peut appliquer le produit : un point rouge apparaît alors sous cette rubrique ainsi que sous la rubrique des ravageurs et agents pathogènes pour lesquels le produit est homologué.
- Si le produit est permis sur les plantes ornementales en général, un point vert apparaît sous cette rubrique et sous la rubrique des ravageurs et agents pathogènes.

Santé et environnement

Pour chacun des produits, les IRS et IRE sont indiqués (indices de risque pour la santé et l'environnement). Ces indices ont été calculés pour un emploi par pulvérisation foliaire en pépinières. Plus ces indices sont élevés, plus le risque est grand.

Ennemis des cultures

Les cases correspondant aux ennemis ciblés par chaque produit contiennent un point coloré (vert ou rouge). Toutefois, certains ravageurs ou agents pathogènes nommés sur l'étiquette ont été ajoutés à la case « autres », à l'extrême droite du tableau, pour apporter des précisions. Les étiquettes des pesticides indiquent précisément les espèces des organismes visés.

Notes :

Des chiffres (en exposant) ont été placés à divers endroits là où plus de précision était requise. Ces chiffres réfèrent à des renseignements complémentaires se trouvant en bas de tableau. Portez-leur une attention particulière.

Biopesticides

-  Les biopesticides ont été identifiés dans le tableau par un fond vert à la case « Nom commercial ».

Le présent bulletin d'information regroupe de l'information sur les produits phytosanitaires répondant à la définition de l'expression « biopesticide » employée par [SAgE pesticides](#) :

On appelle biopesticides les produits antiparasitaires issus de sources naturelles comme des bactéries, des phéromones, des champignons, des virus, des plantes, des animaux ou des minéraux qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'ARLA. Au Canada, on reconnaît trois types de produits comme étant des biopesticides : les produits microbiens, les sémiochimiques et les produits non conventionnels. Comme ces produits présentent une faible toxicité intrinsèque pour les humains et les autres organismes non ciblés, en plus d'être peu persistants dans l'environnement, les risques pour la santé et l'environnement devraient être plutôt faibles.

Attention : L'expression « biopesticide » utilisée dans ce document ne signifie pas que les produits sont nécessairement autorisés en production biologique. Pour savoir si un produit est autorisé en production biologique, vous devez consulter votre organisme de certification.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, ou encore pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Selon la réglementation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), il est interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCC](#). L'icône ci-contre est utilisée dans les tableaux inclus dans ce bulletin d'information pour indiquer les matières actives visées par la réglementation.



Toute intervention de contrôle d'un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Pour plus d'information

Le site Web [IRIIS phytoprotection](#) diffuse de l'information sur les ennemis des cultures avec de nombreuses photos.

Collaboration

Serge Gagnon, agr. (Plant Products), Claude Dubois, agr. (AEF Global), Nicolas Authier, agr., coavertisseur et conseiller en pépinières (IQDHO).

Ce bulletin d'information a été rédigé par Marie-Édith Tousignant, agr., et Julien F. Guertin, M. Sc., agr. (IQDHO), et révisé par Louise Thériault, agr. (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Pépinières ornementales](#) ou [le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Nom commercial FONGICIDES	Matière active	Groupe de résistance	N° d'homologation	Cultures			Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Information complémentaire	Type de traitement		Mode d'action					Santé et environnement			Agents pathogènes																				Bactéries		Autres																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
				Préventif	Curatif	Contact					Système translaminaire	Système résistance	Induction	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Alternaria	Anthracnose des graminées ³	Anthracnose (ligneux) Plusieurs	Botrytis sp.	Cercospora	Dépérissement du génévrier	Fusarium	Mildiou ³	Peronospora spp. Plasmopara sp.	Oidium ⁵	Phoma	Phomopsis	Phytophthora spp.	Pythium	Rhizoctonia spp.	Rouge des aiguilles de l'épinette	Tache goudronneuse Rhytisma acerinum	Rouille-tumeur du genévrier Gymnosporangium spp.	Rouille Puccinia sp.	Septoria tache noire du rosier Diplocarpon Massularia	Tavelure Venturia inaequalis	Thielaviopsis	Brûlure bactérienne des rosacées	Pseudomonas	Xanthomonas																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
A15457TO <i>Non disponible</i>	Benzovindiflupyr	7	31521	●			50 à 75 ml/100 L		2		●			●			121	123	12	●				●																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															</

Nom commercial FONGICIDES	Matière active	Groupe de résistance	N° d'homologation	Cultures			Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Information complémentaire	Type de traitement		Mode d'action			Santé et environnement			Agents pathogènes																				Bactéries		Autres																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
				Plantes ornementales en général	Espèce(s) ornementale(s) spécifiées(s) sur l'étiquette	Arbres fruitiers non productifs					Préventif	Curatif	Contact	Système translaminaire	Système inductif	Induction résistance	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Alternaria	Anthracose des graminées ³	Anthracnose (ligneux) Plusieurs	Botrytis sp.	Cercospora	Dépérissement du génévrier	Fusarium	Mildiou ³ Peronospora spp. Plasmopara sp.	Oïdium ⁵	Phoma	Phomopsis	Phytophthora spp.	Pythium	Rhizoctonia spp.	Rouge des aiguilles de l'épinette	Tache goudronneuse Rhytisma acerinum	Rouille-tumeur du genévrier Gymnosporangium spp.	Rouille Puccinia sp.	Septoria	racine noire du rosier Diplocarpon Massarina	Tavelure Venturia inaequalis		Thielaviopsis	Brûlure bactérienne des rosacées	Pseudomonas	Xanthomonas																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
DYGALL	Agrobacterium radiobacter (souche K84)	S. O.	21106		●			Trempage de végétaux à racines nues dans la solution : prémélanger le contenu d'un sachet dans 1 L d'eau, puis ajouter 50 L d'eau au mélange.	1	Appliquer avant l'exposition à la maladie. Ne pas exposer la solution ni les plants traités à la lumière avant la plantation. Le produit doit être commandé à l'avance.	●					●	1	5	4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														</

Tableau 1 : Fongicides homologués en pépinières ornementales 2021

[illegible]

Légende :

Biopesticides selon la définition de l'ARLA ou SAgE Pesticides (fond vert).
Pour savoir s'il s'agit d'un produit autorisé en production biologique, consultez votre organisme de certification.

* Variable selon culture et maladie; voir l'étiquette.

¹ L'IRS et l'IRE sont des indices de risque pour la santé et l'environnement. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.

² Comme publié par SAgE pesticides (diffère parfois de l'étiquette; délais recommandés par l'Institut national de santé publique du Québec).

³ Les espèces des microorganismes peuvent varier selon les étiquettes.

⁴ Anthracnose des plantes ligneuses : les microorganismes peuvent varier selon les étiquettes : *Apiognomonia*, *Cryptocline*, *Discula*, *Tubakia*, *Gloeosporium*.

⁵ Oidium : les microorganismes peuvent varier selon les étiquettes : *Erysiphe*, *Microsphaera*, *Podosphaera*, *Sphaerotheca*, *Phyllactinia*

⁶ Stimulateur des défenses naturelles.

Variable selon la dimension, la maladie ou la culture. Vérifier l'étiquette.

1° S'incorpore activement aux racines et les protège.

ND : non disponible

Tableau 2 : Insecticides, acaricides et molluscicides homologués en pépinières ornementales 2021

[illegible]

Tableau 2 : Insecticides, acaricides et molluscicides homologués en pépinières ornementales 2021[illegible]

Tableau 2 : Insecticides, acaricides et molluscicides homologués en pépinières ornementales 2021

[illegible]

Légende :

Il est interdit d'appliquer un pesticide des classes 1 à 3 qui contient du chlorpyrifos, de la clothianidine, de l'imidaclopride ou du thiaméthoxame, à moins que l'agriculteur n'ait obtenu, au préalable, une justification agronomique élaborée par un agronome.



Biopesticides selon la définition de l'ARLA ou SAgE Pesticides (fond vert).

Pour savoir s'il s'agit d'un produit autorisé en production biologique, consultez votre organisme de certification

¹ L'IRS et l'IRE sont des indices de risque pour la santé et l'environnement. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.

² Comme publié par SAgE pesticides lorsque disponible (diffère parfois de l'étiquette; délais recommandés par l'Institut national de santé publique du Québec).

³ Différentes espèces, voir l'étiquette : arpeuteuses, chenilles à houppes, chenille à tente estivale, chenille burcicole, fausse arpeuteuse, légionnaire, livrées, papillon satiné, piéride, pyrale, spongieuse, tordeuse.

⁴ Différentes espèces, voir l'étiquette.

S. O. : sans objet

ND : non disponible